



**Augmentations : oui il fallait continuer à négocier !
de nouvelles avancées obtenues le 7 octobre dernier
Accord signé ce mercredi 12.10.2022**

Comme nous vous l'annoncions, les négociations sur les augmentations ont continué vendredi dernier. Et les organisations syndicales ont pu faire encore avancer les choses.

- 1- **L'augmentation générale** rétroactive au 1er juillet 2022 de 3,5%, **sans contrepartie** pour l'ensemble des salariés des CCI, publics et de droit privé, sera dorénavant pour tous ceux ayant été **embauchés avant le 1^{er} janvier 2022**.
- 2- **Sans cette nouvelle négociation** nous serions restés sur 2.5%, proposition initiale de l'employeur et déjà acceptée par un syndicat qui fustigeait la résistance de l'intersyndicale.

« Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre ». Sun Tzu

- 3- **Sur l'enveloppe de rattrapage**, des négociations portant sur les personnels concernés, agents publics et salariés de droit privé, ainsi que sur les modalités d'attribution de ces augmentations seront menées en parallèle de la négociation de la convention collective.

Nous soulignons

- **le climat apaisé** des négociations de la convention collective dans lesquelles les remarques argumentées de l'intersyndicale sont écoutées par la partie employeur
- **la qualité des échanges** car nous abordons des problématiques de fond alors que certains se contentent d'ergoter sur des détails pour se vanter de faire avancer les choses,
- **l'intérêt de la nouvelle équipe** (jusqu'à 5 présidents présents pour négocier) ; une nouvelle ère démarre par un dialogue social équilibré ; le personnel est redevenu pour nos présidents, essentiel pour reconstruire un réseau au service des entreprises.

Nous avons lutté jusqu'au bout pour obtenir le maximum.

Dorénavant, tenir des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) est une obligation dans le réseau des CCI. Chaque année, nous pourrons renégocier afin d'obtenir des avancées pour que personne ne soit laissé au bord de la route !

L'intersyndicale remercie tous les collègues qui lui ont adressé des messages d'encouragement mais rappelle qu'il est souhaitable de ne pas cliquer sur « répondre à tous » d'une part afin de ne pas saturer les boîtes et également pour préserver l'environnement.

**Comptez sur nous !
Comme toujours, mobilisés et déterminés,
nous continuons à défendre les intérêts de tous !**

13 OCTOBRE 2022

Vos contacts :

contact@unsa-cci.com / cfe-cgc-national@orange.fr / cgt@cci-paris-idf.fr